



2026-124
MODIFICATION DES RÈGLES DE
CIRCULATION

Rue de Carnac
Effondrement du réseau
d'assainissement
A compter du 27 avril 2026

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de M. Louis MARTY représentant la société TPC Ouest , pour le compte de VEOLIA, en date du 23 avril 2026 concernant les travaux assainissement rue de Carnac à la suite d'un effondrement de réseau,
Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du lundi 27 avril 2026 et jusqu'au jeudi 30 avril 2026, le stationnement et la circulation seront interdits entre le N° 18 et 24 rue de Carnac.

ARTICLE DEUXIEME

A compter du 27 avril 2026 :

- Le parking du cimetière (au fond) va accueillir la zone de stockage des matériaux.
- Celui-ci restant disponible les jours de marché.

ARTICLE TROISIEME

L'entreprise devra mettre en place une déviation selon le carnet de déviation ci-joint :

- Dans le sens Carnac la Trinité sur mer : rue de Carnac, rue du Douet, rue du Voulien et cours de quais. Une signalisation itinéraire conseillé sera posée sur la RD 761 au niveau de la route de Kerduel.
- Dans le sens la Trinité sur mer Carnac : rond-point Alain Barrière , Cours des quais direction Carnac par la rue du Men Du.

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).
Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE QUATRIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La société TPC OUEST
- Le Centre de secours de Carnac
- La gendarmerie de Carnac
- AQTA service déchets
- Les Services Techniques,
- Le Service Communication
- La police Municipale

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 24 avril 2026

Pierre FEYFANU
Pour le Maire
Affiché le 24 AVR. 2026

Le Maire,

Yves NORMAND



